

Landerneau, le 13 janvier 2012

OBJET : Taxe d'apprentissage

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la gestion de votre société, vous pouvez être amenés à verser la taxe d'apprentissage. Notre établissement dispense des formations qui sont éligibles au titre de cet impôt.

A la rentrée 2011/2012, 35 étudiants ont intégré notre BTS Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques (anciennement Mécanique et Automatismes Industriels) et 455 lycéens nos sections :

- 3^e découverte professionnelle 6 heures.
- Bacs professionnels : Commerce, Aménagement et finition du bâtiment, Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre, Technicien menuisier agenceur, Maintenance des équipements industriels et Electrotechnique – énergie - équipements communicants.
- Bacs technologiques STI (options génie électrotechnique et génie mécanique) et STI2D (options Energie et Environnement et Système d'Information et Numérique).

Le versement de la Taxe d'Apprentissage nous permet d'investir en matériel pédagogique, informatique et vidéo nécessaire à une bonne formation de nos étudiants et de nos lycéens.

C'est pourquoi, je vous demande d'accorder une attention toute particulière à notre demande et vous sollicite pour le **versement de la Taxe d'Apprentissage** au profit de nos sections.

Notre lycée est adhérent à l'ASP, organisme collecteur des établissements de l'enseignement catholique assurant des formations sur tout le territoire national et dans tous les métiers. Pour faciliter votre versement et vous aider dans le calcul de la Taxe d'apprentissage, nous vous invitons à découvrir la campagne 2012 sur le **site web d'ASP** :

www.asponline.org

Bien sûr, vous pouvez verser votre contribution à la C.C.I ou tout autre organisme collecteur de votre choix.

Nous sommes habilités à percevoir les subventions dans le cadre de la Taxe d'Apprentissage :

- au titre du niveau **A** (pour nos Baccalauréats),
- au titre du niveau **B** (pour notre BTS)
- par cumul au titre du niveau **C**.

Votre entreprise peut choisir de cumuler trois niveaux.

Au nom des professeurs, des élèves de l'établissement, je vous remercie par avance pour l'aide que vous pourrez nous apporter et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Directeur,

Ph. GOURIOU.

NOTA : Merci de préciser à l'organisme collecteur (C.C.I., ASP etc...), auquel vous avez confié votre taxe, l'affectation suivante :
Lycée SAINT-JOSEPH - Route de Pencran - BP 70329 - 29413 LANDERNEAU CEDEX

LE MEILLEUR DE CHACUN